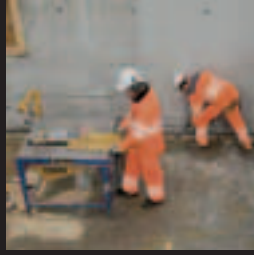


Protection auditive sur le chantier



Français – Ce journal paraît également en allemand, italien et portugais.

SBV Schweizerischer Baumeisterverband
SSE Società Suisse des Entrepreneurs
SSIC Società Svizzera degli Impresari-Costruttori
Societat Svizra dals Impresaris-Constructurs



1 Protège ton ouïe!



2 Protection auditive par des tampons ou des coquilles.



3 Le confort dépend du bon choix!



4 Les tampons sont agréables quand il fait chaud.



5 Toujours les avoir sur soi!



6 Entretien et nettoyer régulièrement.



7 Signaler les machines bruyantes.



8 Se comprendre, malgré le bruit.



9 Des places sûres pour les travaux bruyants.



10 Contrôle périodique de l'ouïe dans l'audiomobile de la Suva.

Renseignements

BST – Bureau pour la sécurité au travail de la SSE

Suisse Romande

Bureau pour la sécurité au travail de la SSE

Casa postale 21

1000 Lausanne 22

Tél. 021 646 18 29

Fax 021 646 42 14

E-mail info@sse-srl.ch

Internet www.b-f-a.ch

Deutsche Schweiz

Beratungsstelle für Arbeitssicherheit des SBV

Weinbergstrasse 49

8042 Zürich

Tel. 044 258 82 31

Fax 044 258 83 21

E-Mail bfa@baumeister.ch

Internet www.b-f-a.ch

Svizzera Italiana

Ufficio di consulenza per la sicurezza sul lavoro della SSIC

Viale Portone 4

6501 Bellinzona

Tel. 091 825 54 23

Fax 091 825 75 38

E-mail ucsl@ssic-ti.ch

Internet www.b-f-a.ch

Prestations

La Société Suisse des Entrepreneurs SSE dispose d'un bureau pour la sécurité au travail BST avec siège à Zurich et filiales à Lausanne et Bellinzona. Les activités du BST sont régies par un contrat entre la SSE et la Suva. Les prestations du BST se concentrent sur trois domaines: **Conseils, Formation, Publications.**

Les prestations du BST s'adressent à toutes les entreprises du secteur principal de la construction et sont en principe gratuites.

Publication sur ce thème

Pour les cadres:

- Ouvrages concernant le bruit. Suva, N° de commande 86001.f
- Prévention des surdités professionnelles. Suva, N° de commande 1909/1
- La protection individuelle de l'ouïe. Suva, N° de commande 66096.f
- Liste de contrôle: Protecteurs d'ouïe Suva, N° de commande 67020.f
- Liste de contrôle. Musique au poste de travail Suva, N° de commande 67121.f
- Feuille d'information sur les protecteurs d'ouïe Suva, N° de commande 86610
- Tableau des niveaux sonores*: Industrie du bâtiment Suva, N° de commande 86208 d/f/i
- Page web sur le thème du bruit www.suva.ch/bruit

Pour les travailleurs:

- BST-INFO 37: protection de l'ouïe. Commande au shop SSE
- Pardon? Questions – réponses sur le bruit, Suva, N° de commande 84015.f
- L'ouïe en danger – Protection contre le bruit au poste de travail, Suva, N° de commande V309.f

Tableau des niveaux sonores*

La Suva a établi la liste des niveaux de bruit spécifiquement liés à des postes de travail du secteur principal de la construction. Ce document est utile pour identifier pour quel poste de travail des protections de l'ouïe sont nécessaires. Dès que le niveau dépasse 85 dB le poste est considéré comme dangereux pour l'ouïe.

Règles de base pour la protection de l'ouïe sur le chantier

- 1 Les protections de l'ouïe font partie des équipements (EPI) standards, comme le casque, les chaussures de sécurité et les lunettes. Lorsque le bruit dépasse 85 dB(A), le port de protection de l'ouïe est obligatoire.
- 2 Les coquilles montées sur le casque sont parfaitement adaptées à des interventions courtes dans des zones très bruyantes. Les tampons sont plutôt portés pour de longues interventions. Avec des tampons on perçoit mieux la direction d'où vient le bruit.
- 3 Les coquilles et les tampons sont tous deux confortables. Comme chacun a des oreilles de taille et de forme particulières, il faut choisir ce qui convient le mieux dans la large gamme existante.
- 4 Lors du travail avec des compresseurs ou des marteaux piqueurs les protections sont absolument nécessaires. Préférer les tampons par forte chaleur.
- 5 Les tampons emballés hygiéniquement sont pratiques à transporter. On les a ainsi toujours avec soi en cas de besoin.
- 6 Les coquilles et les tampons peuvent être nettoyés à l'eau. Suivez les recommandations du fabricant.
- 7 Les machines qui émettent beaucoup de bruit doivent être équipées de l'autocollant «protection de l'ouïe». En cas d'utilisation ou à proximité de ces machines, les protections doivent être portées.
- 8 Une bonne communication est possible malgré le port des protections. Les protections réduisent les hautes et les basses fréquences, celles qui sont le plus nuisibles pour l'ouïe.
- 9 Les places de travail bruyantes qui imposent le port des protections, doivent être situées dans des endroits sûrs. Il y a en effet un risque lié aux dangers du voisinage, par exemple de recul de camion que la personne n'entendrait pas.
- 10 Des tests périodiques dans l'audiomobile Suva donnent des indications sur l'éventuelle détérioration de l'ouïe et sont donc importants.

Quand les protections sont-elles nécessaires?

La règle générale est que lorsque l'on est en contact direct, mais qu'il faut hausser le ton pour communiquer, alors, les protections doivent être portées.

Commande

Commande BST-INFO: Shop SSE,
sbvshop@baumeister.ch, Tél. 044 258 82 92

Commande publications Suva:
www.suva.ch/commande, Tél. 041 419 58 51